



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 37788

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'impérieuse nécessité de renforcer la lutte contre la production d'opium en Afghanistan. En effet les rapports du département d'État états-unien et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants s'accordent pour constater que l'Afghanistan, pourtant sous contrôle d'une force de l'OTAN, produit les trois quarts de l'opium disponible dans le monde. On estime que ce pays tire plus de 50 % de son PIB du commerce des drogues. Cette situation particulièrement préoccupante et intolérable appelle la mise en oeuvre d'une action concertée de la part des pays en charge du maintien de la paix et de la lutte contre le terrorisme en Afghanistan. Il lui demande quelles initiatives la France a déjà prises ou entend prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

La communauté internationale soutient les efforts du gouvernement afghan visant à éradiquer la culture et le trafic de l'opium. Nous mesurons tous la complexité d'une telle tâche, qui va nous mobiliser pendant plusieurs années. La France a lancé quatre projets pour un montant total d'environ un million d'euros qui sont mis en oeuvre par notre ambassade à Kaboul : soutien à des actions de recherche concernant la consommation des stupéfiants : une mission pilotée par le directeur de l'Observatoire français des drogues et de la toxicomanie (OFDT) s'est rendue à Kaboul du 19 juillet au 29 juillet 2003 ; installation à Kaboul d'un laboratoire d'analyse et de contrôle des stupéfiants (amorce d'un laboratoire de police scientifique) en coopération avec l'Allemagne et le Royaume-Uni ; programme de formation à la détection des précurseurs ; équipement et entraînement d'une composante de la brigade des stupéfiants, appui aux unités en charge de la lutte contre le trafic de drogues. Les efforts du gouvernement afghan et de la communauté internationale pour éradiquer la culture de l'opium et pour reconstruire le pays ne se feront sentir que dans la durée. Seule une réponse globale, équilibrée et coordonnée, sur le plan régional et international, nous permettra de juguler ce fléau. C'est le message que la France a souhaité porter en organisant à Paris, les 21 et 22 mai 2003, la conférence des ministres des affaires étrangères sur les « routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe » en présence des représentants de plus de soixante États ou organisations internationales. Par le « Pacte de Paris » adopté à l'issue de cette conférence, les ministres sont convenus de coaliser leur volonté et de conjuguer les efforts de leurs pays pour renforcer les capacités nationales, développer les partenariats régionaux et s'attaquer ainsi à ce problème dans toutes ses dimensions : lutte opérationnelle contre les trafics, santé publique, prévention des risques, éducation. Lors du sommet d'Evian, les chefs d'État et de gouvernement du G 8 ont apporté leur soutien à ce pacte. Le pacte de Paris est devenu un cadre de référence et d'action essentiel de la lutte contre le trafic d'opium en provenance d'Afghanistan et nous avons apporté tout notre appui au mécanisme de suivi instauré sous l'égide de l'office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et veillé à participer à chacune des réunions organisées dans ce cadre, dont la dernière table ronde, qui s'est tenue à Tachkent les 27 et 28 avril dernier. La France oeuvre à un renforcement de l'engagement de l'Union européenne sur l'ensemble de cette problématique, en partenariat avec l'ONUDD. Notre pays contribue donc activement à la lutte contre ce fléau sous toutes ses dimensions, en coordination avec la communauté internationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37788

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 2987

Réponse publiée le : 29 juin 2004, page 4909